



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3 et 3.1

N° de la demande : 2013-0227
Demande : Modification des propriétés chimiques du produit – Identité des produits de formulation
Modification de l'étiquette du produit – Augmentation ou diminution de la dose d'application
Produit : Agent fongicide Cadence WDG
N° d'homologation : 27496
Matière active (m. a.) : Boscalide (CHH)
N° de document de l'ARLA : 2335614

Contexte

Le fongicide Cadence WDG (numéro d'homologation 27496; garantie de 70 % de boscalide) a été homologué pour la première fois au Canada en 2003.

Objet de la demande

La présente demande vise à ajouter une nouvelle dose plus élevée de fongicide Cadence WDG (3,9 g de boscalide/100m²) avec un intervalle entre les applications prolongé (28 jours) afin de supprimer la brûlure en plaques sur le gazon en plaques. On a également examiné une demande de modification des propriétés chimiques du produit.

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide Cadence WDG est une pâte granulée contenant la matière active boscalide à une concentration nominale de 70 %. Ce produit a une densité de 0,464 g/mL et un pH de 7,0. Les exigences en matière de données sur les propriétés chimiques du fongicide Cadence WDG ont été remplies.

Évaluations sanitaires

Les changements apportés aux spécifications du produit n'ont pas d'effet sur son profil toxicologique. Aucune nouvelle donnée toxicologique n'a été exigée ni présentée.

Une nouvelle évaluation des risques sanitaires a été menée concernant les personnes manipulant le produit, les travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement et les tierces personnes. Aucun risque préoccupant n'a été relevé avec l'utilisation du fongicide Cadence WDG sur les terrains de golf. Aucun risque préoccupant n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qu'il y est indiqué de porter.

Évaluation environnementale

La modification des doses figurant sur l'étiquette du fongicide Cadence WDG pour une utilisation sur le gazon en plaques n'augmente pas la dose annuelle totale maximale; par conséquent, l'utilisation proposée entre dans la portée de l'évaluation actuelle des risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Les résultats de 14 essais réalisés aux États-Unis entre 2002 à 2005 ont été produits à l'appui de la nouvelle dose et du nouvel intervalle. De plus, six essais ont été évalués en tant que données supplémentaires, car la pression exercée par la maladie était faible tout au long des essais, et l'un de ces essais portait sur la brûlure en plaques sur du gazon en plaques non cultivé au Canada (chiendent pied-de-poule).

Dans ces essais, la pression de maladie allait de faible à élevée. La croissance de la brûlure en plaques dépend des conditions météorologiques (entre 21 et 27 °C, fort taux d'humidité et durée prolongée d'humidité des feuilles), c'est pourquoi la pression de maladie peut être variable durant la saison de végétation. Le degré d'efficacité exprimé lorsque le gazon en plaques est traité avec le fongicide Cadence WDG à un nouvelle dose (3,92 g m.a./100 m²) et avec un intervalle de 28 jours était équivalent à celui obtenu avec un traitement à la dose faible actuellement homologuée (2,24 g m.a./100 m²) avec un intervalle de 14 jours, et ce, dans tous les essais. L'efficacité était également comparable ou très supérieure aux normes commerciales appliquées selon un intervalle de 28 jours.

Avec cet intervalle de 28 jours, un moins grand nombre d'applications de fongicide était nécessaire. L'utilisation de cet intervalle plus long et de la dose plus élevée a généralement entraîné la même quantité de produit appliquée sur le gazon, voire moins. La réduction du nombre d'applications entraîne un avantage économique grâce à la diminution de la quantité de produit nécessaire, du coût de la main-d'œuvre, de l'équipement utilisé (nombre d'heures) et du temps consacré aux applications. Il existe également un avantage social : la réduction du temps de pulvérisation des pelouses permet de diminuer la perturbation des parties de golf.

Les données sur la valeur appuient l'ajout sur l'étiquette du fongicide Cadence WDG d'une application à raison de 5,6 g/100 m² (3,92 g m.a./100 m²) avec un intervalle de 28 jours pour supprimer la brûlure en plaques sur le gazon en plaques.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'examen des renseignements disponibles sur le fongicide Cadence WDG, et elle a déterminé que ceux-ci sont suffisants pour étayer la modification de la formulation ainsi que l'ajout d'une dose plus élevée de fongicide Cadence WDG (3,9 g de boscalide/100 m²) avec un intervalle plus long entre les applications (28 jours) afin de supprimer la brûlure en plaques sur le gazon en plaques.

Références

PMRA Document Identification

Référence

2265672 2012, Part 10 Value, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3.4(C), 10.5.2, 10.5.4

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.